

## LE CONTEXTE

Différentes réglementations intègrent la gestion des eaux de pluie, que ce soit dans la compétence assainissement, dans la limitation des apports vers les systèmes de collecte, ou dans la prévention des risques d'inondation, rendant obligatoire la gestion de l'eau sur la parcelle.  
D'autre part, la situation de stress hydrique touchant plusieurs régions et depuis plusieurs années tend à rendre nécessaire la récupération, l'orientation et la gestion des eaux de pluie en vue de leur infiltration et/ou de leur utilisation.

## OBJECTIFS DE LA FORMATION

Appréhender l'objet "eau de pluie" et connaître ses caractéristiques physiques et chimiques.

Connaître le contexte réglementaire applicable à la gestion de l'eau de pluie.

Apprendre les différentes techniques de gestion d'eau de pluie.

Savoir établir le volet "gestion de l'eau de pluie" d'un permis de construire.

Connaître tous les aspects de la gestion globale de l'eau à la parcelle.

## PUBLICS CONCERNÉS

Architectes, paysagistes, bureaux d'études, maîtres d'oeuvre, maîtres d'ouvrage, bailleurs sociaux.

## PRÉ-REQUIS

Etre architecte, paysagiste, ingénieur ou technicien du bâtiment avec une expérience en construction.

## PÉDAGOGIE

Dualité théorie/pratique : apports théoriques sous forme de vidéo-projection ; exercices pratiques d'application et de validation à partir de cas concrets et de cas proposés par les participants. Travail individuel de réflexion sur un cas concret et travail collectif sur une problématique proposée par les stagiaires.



**08/10/2019**

**GESTION DE L'EAU DE PLUIE : techniques alternatives et récupération**  
en partenariat avec ALFA

à NANCY



## VALIDATION DE LA FORMATION

Emargement par demi journée - Attestations de présence et de fin de formation.

## PROGRAMME

Accueil et "Technique de l'axe" : Echanges sur les connaissances et les attentes des participants

Le contexte réglementaire Les techniques alternatives de gestion des eaux pluviales

Etude de cas à partir d'une demande de permis de construire

Atelier "Boîte à idées" : échanges sur la conception des ouvrages

Ouverture sur la gestion globale de l'eau à la parcelle : eaux usées, eaux pluviales, aménagement végétalisés

Atelier "Accélérateur de projet" : analyse et échange d'une problématique soulevée par un participant

Conclusion : tour de table, bilan de la journée

## INTERVENANTS

Solène CHEREL, responsable projets et développement au bureau d'études AQUATIRIS

Véronique GALMICHE, architecte, modératrice

## ORGANISME DE FORMATION

CLASSE 4 - 12 grande rue, 55140 BUREY-LA-CÔTE

"déclaration d'activité enregistrée sous le n° 41 55 00330 55 auprès du préfet de région lorraine".

Organisme référencé au DATA DOCK - Siret : 493 114 375 00014 - APE : 804C

## CONTACT

Véronique Galmiche, déléguée générale | 03 29 90 86 00 | [vega.architecte@free.fr](mailto:vega.architecte@free.fr)

## DATE(S) FORMATION



**08/10/2019**

**GESTION DE L'EAU DE PLUIE : techniques alternatives et récupération**  
en partenariat avec ALFA

à NANCY



mardi 8 octobre 2019

## DURÉE DE LA FORMATION ET HORAIRES

1 journée de 7 heures | De 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 17h30

## LIEU DE LA FORMATION

Atelier de l'ALEC Nancy Grands Territoires, 10 promenade Emilie du Châtelet, 54000 Nancy

## COÛT DE LA FORMATION

Le coût pédagogique de la formation s'élève à 360.00 € net de taxe (organisme non soumis à la TVA) \*  
Pour les adhérents à Classe 4, le coût pédagogique de la formation est de 350.00 € net de taxe \*

\* Le déjeuner n'est pas compris



08/10/2019

GESTION DE L'EAU DE PLUIE : techniques alternatives et récupération  
en partenariat avec ALFA

à NANCY



## FICHE D'INSCRIPTION

### ORGANISME

Raison sociale :

Adresse :

Téléphone :

Activité :

N° siret :

Courriel :

Effectifs :

Code NAF :

organisme collecteur ou paritaire agréé (fond d'assurance formation) :

### PARTICIPANT

Civilité :

Nom :

Qualification :

Prénom :

Fonction dans l'entreprise :

Courriel au sein de l'organisme :

Coût pédagogique	360.00 € (350.00 € pour les adhérents à Classe 4)
Repas jour 1	20.00 €
Total	<b>380 (370 € pour les adhérents à Classe 4)</b>

Je m'inscris à la formation "GESTION DE L'EAU DE PLUIE : techniques alternatives et récupération à NANCY en partenariat avec ALFA" (mardi 8 octobre 2019) et je joins un chèque de 380 € net de taxe à l'inscription (370 € pour les adhérents à Classe 4).

j'accepte de recevoir des informations concernant les formations de Classe 4

Bon pour accord, à ..... le .....

Un contrat de formation sera établi après inscription et versement du montant de la formation.

Annulation de l'inscription Toute modification ou annulation de l'inscription devra être formulée par écrit au plus tard 2 semaines avant le début de la formation. Toute annulation intervenant moins de 15 jours avant le début de la formation sera facturée d'un montant forfaitaire de 30% du coût total de la formation. Par ailleurs, tout stage commencé est dû dans son intégralité. En cas de dédit par l'employeur consécutif à un cas de force majeure justifié, CLASSE 4 se réserve le droit de facturer 50% du montant total de la formation à titre d'indemnité forfaitaire.